

Dossier suivi par Julien MOULINIAU
07 57 17 36 28
urbanismejm@legrandclermont.fr
Réf : DA/RR/CP/JM/n°23D

Monsieur le Président
BILLOM COMMUNAUTE
5 Avenue de la Gare
63160 BILLOM

Clermont-Ferrand, le 6 décembre 2023

Modification du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Clermont n°8
Notification pour avis

Monsieur le Président,

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Clermont a été approuvé le 29 novembre 2011. Il a fait l'objet de 7 modifications permettant d'en améliorer les orientations, dans le respect du projet politique initial. Dans la continuité de ce processus d'amélioration, j'ai décidé d'engager **une procédure de modification du SCoT du Grand Clermont par arrêté du 3 octobre 2023**.

Il s'agit de la modification n°8, qui a pour objet de modifier le Document d'Orientations Générales, et précisément la partie « développement économique » impliquant une évolution des zones d'activités économiques inscrites dans le document.

Aussi, conformément aux articles L.143-33, L.132-7 et L.132-8 du Code de l'Urbanisme, je vous notifie le dossier de modification n°8 du SCoT du Grand Clermont préalablement à l'enquête publique.

Vous trouverez ci-dessous le lien permettant d'accéder au dossier soumis à enquête publique :

www.grosfichiers.com/BDDszcBC342

En cas de problème technique ou de téléchargement, le Grand Clermont reste à votre disposition pour vous transmettre un nouveau lien de téléchargement.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Président,
Dominique ADENOT.

